



**CEPM**  
maiz'EUROP'

## Communiqué de presse

Bruxelles, le 28 juin 2019

### **Rendre leur maïs aux citoyens européens**

*Réunis en Assemblée Générale puis en Congrès européen à Bruxelles mercredi 26 juillet, la Confédération Européenne de la Production de Maïs (CEPM) a dénoncé la situation d'un maïs européen en perte de compétitivité alors que la demande de l'Union augmente et que cette dernière est devenue le premier importateur mondial de maïs. A l'aube d'un renouvellement des institutions européennes, la CEPM souhaite travailler avec les différentes instances pour faire valoir les atouts de la culture et rendre leur maïs aux citoyens européens.*

#### **L'Union Européenne a besoin de son maïs**

En fin de campagne l'UE aura importé plus de 23 millions de tonnes, soient 35 % de plus que la dernière campagne, déjà marquée par des importations records. Cela fera donc bientôt trois campagnes que l'UE est le premier importateur de maïs de la planète. Parallèlement, faute de compétitivité, la production maïsicole européenne, s'érode : les surfaces ont perdu 1.5 million d'hectares entre 2012 et 2018 et aujourd'hui 27% du maïs consommé dans l'Union est importé. Les membres de la CEPM entendent dénoncer cette situation qui impacte la santé économique de l'UE en dégradant sa balance commerciale et va à l'encontre des intérêts des consommateurs européens qui aspirent à une alimentation locale, qualitative et durable alors que les maïs importés majoritairement d'Ukraine, du Brésil et du Canada ne répondent pas aux normes de production de l'UE étant produits avec des néonicotinoïdes, de l'atrazine ou des OGM.

#### **Le maïs a besoin d'une nouvelle ambition européenne**

Il n'est pas trop tard pour rendre aux maïsiculteurs européens leur force de production mais avant toute chose, il convient d'exclure le maïs des négociations commerciales en cours avec le Mercosur. La PAC doit être plus volontariste que le projet actuel et la CEPM a formulé 4 propositions en ce sens :

- Encadrer la subsidiarité pour les paiements directs en consacrant, au moins, 60 % du premier pilier au paiement de base.
- Limiter la conditionnalité aux exigences actuelles et y rendre éligible toute pratique alternative à la rotation contribuant efficacement à la qualité des sols.
- Plafonner à 15 % l'ensemble des transferts possibles du premier au second pilier.
- Consacrer 30 % du second pilier à la gestion des risques pour assurer la compétitivité et la résilience des exploitations.

## **L'agriculture européenne au cœur du progrès**

Les producteurs européens ont tous clairement pris conscience des attentes sociétales et s'engagent pleinement dans les progrès attendus par les citoyens européens. Le challenge est d'autant plus important que la production maïsicole est au carrefour des plus grandes problématiques européennes : alimentation, énergie, santé, paix...

C'est dans ce contexte que la CEPM s'est engagée dans la plate-forme Agriculture et Progrès aux côtés de la CIBE (betteraviers européens) et du CEFS (sucriers européens) afin de sensibiliser les autorités européennes à l'importance stratégique de l'accès aux techniques d'aujourd'hui, tels que les traitements de semences, et de demain telle que l'innovation variétale ou génétique. Cette initiative est amenée à s'étendre et à fédérer d'autres partenaires. Elle s'y exprime déjà sur les réseaux sociaux : twitter : @AgriProgress et LinkedIn : Agriculture & Progress.

***« Au côté du principe de précaution, le principe d'innovation doit aussi prendre tout son sens car l'avenir de l'agriculture européenne en dépend. Les innovations d'hier et d'aujourd'hui sont nécessaires pour mettre au point celles de demain »*** a précisé Daniel Peyraube Président de la CEPM. ***« Nous ne pouvons accepter que nos concitoyens soient trompés sur la provenance de leur alimentation. Ils aspirent à une production locale et durable, source de richesse économique et la maïsiculture européenne entend bien répondre présent, et le dire haut et fort ».***

**Contact** : Céline Duroc, Permanent Delegate: +33 6 87 61 80 48